

Les changements climatiques sont là. Il ne s'agit plus de se demander si les comportements humains y contribuent, mais plutôt de chercher à déterminer quelle sera l'ampleur des dégâts et dans quelle mesure ils seront irréversibles. Pourtant, la prise de conscience par l'opinion publique — et la priorité accordée au niveau politique aux questions intéressant les changements climatiques et à la nécessité de les atténuer — me conduisent à penser qu'il ne faut pas perdre espoir.

Les changements climatiques sont de loin le plus important problème d'environnement auquel le monde est confronté, mais il est encore possible d'y faire face. Dans mon optique de Ministre des finances, je peux dire que la Norvège mène une politique double. Elle dispose d'une longue et riche expérience en matière de taxation écologique, qui a pour but de rendre la consommation nationale plus écologiquement rationnelle et de favoriser l'innovation technologique. Cependant, les changements climatiques exigent aussi une riposte internationale solide, cohérente et durable. Un système international d'échange de droits d'émission, assorti de quotas rigoureux, est indispensable. Cet aspect a été couvert dans une certaine mesure lors des débats sur le climat, tenus à Bali en décembre. Je continuerai, pour ma part, à insister sur ces questions.

Des taxes ont été introduites en Norvège pour réduire les émissions dans l'air et dans l'eau ayant des effets nocifs sur l'environnement et pour diminuer le volume des déchets produits. La première taxe ayant expressément un objectif écologique a été prélevée sur le soufre contenu dans l'huile minérale en 1971, la Norvège étant en outre l'un des premiers pays à introduire une taxe sur le CO₂. Aujourd'hui, elle impose des taxes écologiques sur les émissions de gaz à effet de serre, le soufre, les oxydes d'azote, le traitement final des déchets, les produits chimiques qui nuisent à l'environnement et à la santé, et l'emballage des boissons, ainsi que plusieurs autres taxes différenciées en fonction des normes environnementales. Ce dispositif a contribué à la fois à des réductions des émissions et au développement de nouvelles technologies.

L'actuel gouvernement a introduit plusieurs nouvelles taxes écologiques. Il poursuivra ce réaménagement fiscal et tirera parti des recettes générées par l'augmentation des taxes écologiques pour diminuer les autres impôts directs et indirects. En Norvège, les taxes écologiques et énergétiques représentent désormais 5,5 % des recettes fiscales de l'Etat — soit l'équivalent de 1,5 % du PIB en 2007, ce qui est l'un des pourcentages les plus élevés parmi les pays de l'OCDE. Il est possible, de ce fait, de maintenir un niveau élevé de protection sociale, sans accroître les autres impôts. L'objectif essentiel des taxes en question est, et sera toujours, de réduire la consommation et la production nuisibles à l'environnement. Mais le fait qu'elles augmentent le revenu, tout en améliorant l'environnement, n'est pas un handicap.

En ma qualité de Ministre des finances, je coordonne aussi les travaux du gouvernement sur le développement durable. La protection de nos ressources communes au moyen des politiques environnementales n'est pas incompatible avec un développement économique et social soutenu, dont elle est en fait un préalable. Les mesures d'atténuation, et notamment leurs coûts et conséquences pour l'économie, doivent être prises en compte dans toutes les décisions politiques.

La Norvège est un ferme partisan du principe pollueur-payeur. Au travers d'instruments de politique économique, comme les taxes écologiques et les permis d'émission, la pollution est rendue coûteuse et les réductions des émissions économiquement souhaitables. Plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du pays sont réglementées, soit par des taxes soit par des permis. Prélever une taxe équivaut à faire payer les émissions et incite le pollueur à réduire celles-ci aussi longtemps que les coûts ainsi encourus restent inférieurs à la taxe à acquitter. Dans ce contexte, les réductions sont opérées de la manière la moins onéreuse possible et des incitations sont créées pour qu'elles interviennent là où le coût pour l'économie est le plus faible, permettant ainsi de tirer au mieux parti des ressources dépensées. Des politiques efficaces par rapport aux coûts donnent en outre aux pays la possibilité de prendre des engagements internationaux plus ambitieux.

Un système d'échange de droits d'émission fonctionne de la même manière, mais dans ce cas c'est le marché qui détermine le prix. Les émetteurs qui peuvent réduire les émissions pour un coût relativement faible cèdent des droits aussi longtemps que le prix du marché dépasse ce coût. Inversement, les émetteurs qui supportent



d'importants coûts d'atténuation achèteront des droits aussi longtemps que le prix du marché est inférieur à ces coûts. Près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre de la Norvège seront couvertes par ce système.

Un système efficace exige que des quotas soient attribués pour créer des incitations à la réduction des émissions. Il faut pour cela que le volume total des quotas attribués soit suffisamment en deçà du niveau effectif des émissions. En Norvège, les quotas fixés représentent 80 % des émissions totales des entités réglementées par le système. Seulement 30 % des quotas sont attribués gratuitement. Cette approche doit permettre de susciter à la fois une hausse des prix et de réelles réductions des émissions.

Les marchés du carbone sont des instruments clés pour réduire de façon efficiente les émissions globales de gaz à effet de serre et je constate avec satisfaction que le nombre de systèmes d'échange de quotas et leur couverture sont en progression.

Les pays doivent payer

par Kristin Halvorsen

La Norvège est persuadée que le Système d'échange de droits d'émission de l'Union européenne pourrait être un très bon point de départ pour la mise en place d'un système mondial, et elle est tout à fait disposée à prendre part à l'effort qui sera entrepris pour couvrir davantage de pays et de secteurs. Un système international assorti de quotas négociables vise essentiellement à inciter dans la même mesure tous les pays à réduire les émissions. Chacun d'entre eux doit ensuite répercuter les coûts de réduction sur les émetteurs nationaux. Par ce biais, les producteurs et les consommateurs sont amenés à contribuer à la réduction des émissions. Un prix du marché mondial pour les émissions de gaz à effet de serre incitera les pays, les entreprises et les individus à investir dans des actifs à faible intensité de carbone, contribuant ainsi à mettre la planète sur la voie du développement durable.

Un système mondial de quotas également répartis générera une demande de permis de la part des pays développés et deviendra de cette façon un moyen de transférer les ressources des pays riches vers les économies émergentes et les pays

en développement. Ces derniers ont le droit de se développer, mais ils devraient être fortement incités à faire en sorte que leur croissance ne nuise pas au climat et être largement récompensés pour leurs efforts. Un tel régime devrait se traduire par une atténuation plus grande pour chaque dollar dépensé ainsi que par d'importants transferts de ressources aux pays en développement pouvant être utilisées par ces pays pour des activités d'adaptation et de reboisement et des investissements dans les technologies durables. Un système international d'échange de droits d'émission qui fonctionne bien fournira au secteur privé partout dans le monde de puissantes et indispensables incitations en faveur de la réduction des émissions. Les entreprises savent qu'un plafonnement plus strict des émissions de gaz à effet de serre conduira à une augmentation des prix des permis. Leurs décisions seront donc immédiatement influencées par l'anticipation d'une hausse des coûts liés aux émissions. Pour un impact maximum, il est donc impératif que chacun se rende compte au plus tôt qu'un accord mondial efficace est la seule solution crédible à long terme. 